

PAR COURRIER

Le 9 juillet 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-04-121 – Lettre réponse

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 28 avril dernier, concernant une liste des avis de non-assujettissement du 1<sup>er</sup> août 2014 au 27 avril 2015 pour la Montérégie.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Liste des avis de non-assujettissement du 1<sup>er</sup> août 2014 au 27 avril 2015, 1 page.

Nous vous informons que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M<sup>me</sup> Nathalie Picard, analyste de votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 7929.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barry

p. j. (3)

c.c. M<sup>me</sup> Isabelle Lavoie

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

## chapitre A-2.1

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

## AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

<b>Québec</b>	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
<b>Montréal</b>	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

#### b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

no.document	code_type_doc_deli	type doc	Description	no_mef_in	Intervenant	no_gestion_doc	no_mef_li	Nom établissement	no_dir_r	date_deliv	suiv	nom_dir_re
				trv			eu		eg	rance	im	sponsable
401224622	106	Avis de non-assujettissement	Détournement d'un ruisseau et dragage d'un lac dans la ville de Bromont	21968458	Municipalité Régionale de Comté de Bromont	7430-16-01-0142201	X2150939	Ville de Bromont (199, rue des Irlandais)	05A001	2015-02-17	N	Estrie et Montérégie (A)
401177050	106	Avis de non-assujettissement	Intervention en rive de la branche 58 de la rivière Delorme (ruisseau Desautels) pour des travaux	25988858	Société en commandite Gaz métré	7430-16-01-0401801			05A001	2014-09-17	N	Estrie et Montérégie (A)
401220008	106	Avis de non-assujettissement	Projet de développement domiciliaire Val des Irlandais, phase 8	Y2109498	Faubourg 1792 inc.	7450-16-01-0116001	X2143857	Projet de développement domiciliaire Val des Irlandais, phase 8	05A001	2015-02-09	N	Estrie et Montérégie (A)
401223429	106	Avis de non-assujettissement	Projet de développement domiciliaire Val des Irlandais, phase 8	Y2112381	Entreprises Charles Désourdy inc	7450-16-01-0116001	X2153186	Projet de développement domiciliaire Val des Irlandais, phase 8	05A001	2015-02-09	N	Estrie et Montérégie (A)
401175068	106	Avis de non-assujettissement	Avis d'assujettissement, ligne électrique souterraine marais Saint-Louis	14559017	Canards Illimités Canada	7450-16-01-0370501	X2137374	Marais Saint-Louis	05A001	2014-09-10	N	Estrie et Montérégie (A)
401198396	106	Avis de non-assujettissement	Poste d'Adamsville à 120-25 KV et ligne d'alimentation à 120 KV	11141181	Hydro-Québec	7470-16-01-0120301			05A001	2014-11-19	N	Estrie et Montérégie (A)
401204530	106	Avis de non-assujettissement	Lots résidentiels, rue de la Couronne à Bromont	Y2047224	Le Royal Bromont inc.	7470-16-01-0120701	X2152256	Lots Le Royal Bromont -lot 2 591 003	05A001	2014-12-02	N	Estrie et Montérégie (A)
401170984	106	Avis de non-assujettissement	Projet de remblayage d'une parcelle en culture sur le lot 4 779 256	Y2092206	53-54	7470-16-01-0330201	X2150132	Remblayage d'une parcelle en culture sur le lot 4 779 256	05A001	2014-08-28	N	Estrie et Montérégie (A)
401218055	106	Avis de non-assujettissement	Avis de non-assujettissement - Remblai de bassins deau aménagés sur le lot 4 570 518 à	Y2008752	WSP Canada inc.	7470-16-01-0332001			05A001	2015-01-26	N	Estrie et Montérégie (A)

401174031	106 nt	Avis de non- assujettissem	des milieux humides dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un éocentre à Saint-Louis-de- Gonzague	Y0302041	Ressources Environnement inc.	7470-16-01- 0920001	X2144688	53-54	lot 106	05A001	2014-09- 09	N	Estrie et Montérégie (A)
-----------	-----------	-------------------------------	---	----------	-------------------------------------	------------------------	----------	-------	---------	--------	----------------	---	--------------------------------